

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
BUT 1^{ère} année

Les documents demandés sont obligatoires. Il est demandé de les présenter dans l'ordre suivant et rangés dans une pochette plastique perforée.
Un dossier incomplet ne sera pas traité.

Les inscriptions administratives devront être réalisées selon le calendrier suivant :

- au plus tard le 19 juillet 2022 à 12 heures pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 26 mai 2022 et le 11 juillet 2021 inclus,
- au plus tard le 26 août 2022 à 12 heures pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 12 juillet 2022 et le 21 août 2022 inclus,
Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 22 août 2022, l'inscription administrative se fera dans les plus brefs délais après l'acceptation et en tout état de cause avant le 5 septembre 2022 à 17h.

- Le dossier d'inscription complété, daté et signé. Indiquer la formation dans laquelle vous vous inscrivez en haut à droite sur la 1^{ère} page,
- 1 photo d'identité actuelle à coller (pas d'agrafe) en p1 du dossier d'inscription (noter le nom, prénom et la formation au verso),
- Le message d'admission en BUT à partir de Parcoursup,
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie à l'Etudiante et au Campus) obtenue à l'issue du paiement sur le site du CROUS <http://cvec.etudiant.gouv.fr>,
- L'attestation annuelle de responsabilité civile sur la période universitaire (de septembre 2022 à juin 2023), dont les périodes de stage en France et à l'étranger,
- L'autorisation de sortie pour les étudiants mineurs,
- L'autorisation d'exploitation de l'image,
- La fiche de consentement,
- Un RIB au nom de l'étudiant,
- Moyen de paiement : carte bancaire ou chèque endossable en France. Aucun paiement en espèce ne sera accepté.
Non boursier : 170€ à l'ordre du Régisseur de l'IUT de Rodez
Boursier : exonération totale sur présentation de l'attribution conditionnelle de bourses
- La carte d'identité ou passeport en cours de validité (joindre une photocopie, présentation de l'original obligatoire lors de l'inscription),
- Le relevé des notes du baccalauréat : original récupéré auprès du lycée ou modèle Cyclade (**seul le modèle avec l'INE est autorisé**)
- Le certificat de participation de la situation militaire (Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense et Citoyenneté, recensement si JAPD non effectuée, joindre une photocopie, présentation de l'original obligatoire lors de l'inscription),

SELON VOTRE SITUATION

- L'extrait d'acte de naissance pour les étudiants nés à l'étranger ou dans les DOM-TOM,
- La dernière carte d'étudiant pour les bacheliers des années antérieures,
- L'attribution conditionnelle de bourses 2022-2023 (recto/verso), **l'absence de ce document au moment de l'inscription entraîne le paiement dans sa totalité des droits d'inscription,**

La date et l'heure du rendez-vous pour l'inscription administrative sont à respecter.
*Votre présence est obligatoire. **Aucun dossier envoyé par la poste ne sera traité.***

En raison du contexte sanitaire, seul un accompagnateur est autorisé.

Si vous avez un empêchement de dernière minute, merci de bien vouloir avertir le Service Scolarité scolarite@iut-rodez.fr.